

PLAN OTAN-UKRAINE DES CIBLES A ATTEINDRE EN 2004 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION OTAN-UKRAINE

SECTION I : QUESTIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES

1. POLITIQUE ET SECURITE

(A) QUESTIONS DE POLITIQUE INTERIEURE

OBJECTIF N° TYPE DE MESURE (INTERNE / OTAN-UKRAINE)	MESURES SPECIFIQUES	OBSERVATIONS
1	2	3
OBJECTIF I.1.A.1	<i>RENFORCER LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET ELECTORALES</i>	
1. Mesure interne	Préparer des propositions de modifications aux lois de façon à garantir une égalité d'accès des partis politiques aux médias et veiller à mettre en application ces lois.	Premier semestre
2. Mesure interne	Veiller à faire appliquer, lors des élections présidentielles, les principes de base inscrits dans la législation nationale (mise en œuvre du processus électoral sur la base du multipartisme, désignation des candidats à la présidence dans des conditions d'équité et de liberté de choix, ouverture et transparence, campagne électorale libre, égalité entre les candidats dans le déroulement de la campagne électorale, objectivité à l'égard des candidats des organes du pouvoir au niveau de l'Etat comme des administrations locales, et à l'égard des responsables et agents de ces organes, ainsi que les normes internationales en matière d'organisation d'élections.	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Apporter son soutien aux travaux des observateurs officiels envoyés par les pays étrangers et les organisations internationales lors des scrutins présidentiels	Tout au long de l'année

4. Mesure interne	S'acquitter totalement de l'obligation contractée par l'Ukraine dans le cadre de son adhésion au Conseil de l'Europe conformément à l'avis de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de 1995 (190)	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.1.A.2	RENFORCER L'AUTORITE JUDICIAIRE ET L'INDEPENDANCE DE LA MAGISTRATURE	
1. Mesure interne	Poursuivre la réforme de la législation ukrainienne sur la justice pour l'adapter aux normes euro-atlantiques, adopter en particulier la nouvelle édition et veiller à l'application des textes suivants : – Code de procédure économique de l'Ukraine; – Code de procédure civile de l'Ukraine; – Code de procédure pénale de l'Ukraine; – Code ukrainien de procédure administrative; – Loi ukrainienne sur le système judiciaire ukrainien	1er trimestre
2. Mesure interne	Améliorer le mécanisme de mise en application des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Achever l'établissement du système de Cour d'Appel et faire démarrer les travaux	Second semestre
4. Mesure interne	Mettre en place le système des tribunaux administratifs et faire démarrer les travaux	Second semestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

ANNEXE 1

5. Mesure interne	Poursuivre la mise en place de tribunaux d'instance types (un au moins par région), puis analyser les décisions prononcées par ces tribunaux et organiser la formation et la reconversion des juges	4e trimestre
6. Mesure interne	Mettre en place des institutions supplémentaires d'examen extrajudiciaire préliminaire des litiges (cours d'arbitrage, instances de médiation, etc.)	Décembre
7. Mesure interne	Créer les conditions permettant l'accès des juges aux bases de données relatives à la législation ukrainienne. Voir comment garantir l'accès des juges aux bases de données relatives aux décisions des tribunaux. Mettre en réseau les tribunaux ukrainiens	Tout au long de l'année
8. Mesure interne	Organiser des consultations avec des organisations internationales, notamment avec le Conseil de l'Europe, sur la manière d'assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire, y compris les relations entre les organes de poursuite et les tribunaux	Tout au long de l'année
9. Mesure interne	Préparer des propositions de projet visant à inciter les organisations internationales et les Etats donateurs à apporter une assistance technique	Tout au long de l'année
10. Mesure interne	Organiser des consultations avec des organisations internationales sur la manière d'améliorer le système judiciaire et de renforcer l'autorité judiciaire	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF I.1.A.3	PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT CONTINU DE LA SOCIETE CIVILE ET LA PRIMAUTE DU DROIT, PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME FONDAMENTAUX ET LES LIBERTES DES CITOYENS	
1. Mesure interne	Faire participer des spécialistes, notamment des experts étrangers, aux projets menés avec les ONG sur des questions ayant trait à l'amélioration de la législation relative à la mise en place d'une société civile, et prendre des mesures pour faire appliquer leurs recommandations	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Promouvoir l'adoption et la mise en application des textes législatifs ci-après visant le développement de la société civile : Code de procédure administrative de l'Ukraine; Sur les autorités judiciaires; Sur les règles de droit applicables à la production et à la répartition des travaux préconisant des moyens de commettre des actes terroristes, ainsi qu'à la production, à la distribution, au stockage, au transport, à l'acquisition, à la transmission, à la distribution, à la destruction et à la publication de produits dans le domaine des applications militaires; Sur les amendements à la Loi ukrainienne sur la réhabilitation des victimes de représailles politiques; Sur les amendements à la Loi ukrainienne sur la lutte contre la corruption (nouvelle version); Sur les amendements au code ukrainien de la famille; Sur l'enregistrement par l'Etat des droits de propriété immobilière.	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Préparer le séminaire international sur le thème : "Suivi de la mise en œuvre des besoins ethno-culturels des représentants des différentes nationalités vivant en Ukraine"	Mars

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

ANNEXE 1

4. Mesure interne	Renforcer la coopération avec les institutions internationales compétentes (en organisant des conférences, des consultations etc.) sur la manière de garantir les droits humains fondamentaux, les libertés des citoyens, la liberté de la presse et l'Etat de droit,	Tout au long de l'année
5. Mesure interne	Aider à organiser des conférences d'ONG sur le développement et le renforcement de la société civile, la protection des droits de l'homme fondamentaux, des libertés des citoyens et de la liberté de la presse	Tout au long de l'année
6. Mesure interne	Améliorer la structure nationale de radiodiffusion et de télédiffusion	Tout au long de l'année
7. Mesure interne	Renforcer la liberté des médias et garantir le pluralisme de la presse (Voir section 1.3)	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF I.1.A.4	GARANTIR LA LIBERTE DE CULTE	
1. Mesure interne	Apporter son soutien à l'adoption de la nouvelle version de la Loi sur la liberté de conscience et les organisations religieuses, et veiller à son application	4e trimestre
2. Mesure interne	Veiller à l'application du plan d'action prévisionnel de mesures urgentes, approuvé par la résolution n°564 du Cabinet des Ministres d'Ukraine, en date du 27 septembre 2002, visant à éliminer définitivement les conséquences négatives de la politique de l'ex-URSS et à restaurer les droits des églises et organisations religieuses	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Organiser une conférence internationale sur les relations entre l'Etat et l'Eglise en Ukraine dans le contexte de l'expérience contemporaine de l'Europe	Octobre
OBJECTIF I.1.A.5	GARANTIR LA LIBERTE DE REUNION	
1. Mesure interne	Garantir la <u>mise en œuvre</u> des droits constitutionnels des citoyens à organiser des réunions, des manifestations ou des marches et améliorer le cadre juridique réglementant la mise en œuvre de ces droits , en particulier en appuyant l'adoption et en garantissant l'application de la loi ukrainienne sur l'autorisation d'organiser et de mener des actions pacifiques en Ukraine	Avant la campagne électorale
OBJECTIF I.1.A.6	MENER A BIEN LA REFORME DE L'ADMINISTRATION	
1. Mesure interne	Achever l'élaboration, en tenant compte des résultats des réformes politiques, aider à l'adoption, et veiller à l'application, de la Loi sur le Cabinet des ministres de l'Ukraine	4e trimestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

2. Mesure interne	Appuyer l'adoption et l'application du concept relatif à l'amélioration du système de découpage administratif et territorial de l'Ukraine	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Appuyer l'adoption du projet de loi sur le découpage administratif et territorial de l'Ukraine, et veiller à sa mise en application	Tout au long de l'année
4. Mesure interne	Préparer le projet de loi sur la formation et l'amélioration des compétences professionnelles des agents de l'Etat et des représentants des administrations locales	4e trimestre
5. Mesure interne	Veiller à la mise en œuvre du programme d'Etat, pour la période 2004-2007, de formation, de reconversion et d'amélioration des compétences professionnelles des experts dans le domaine de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine	Tout au long de l'année
6. Mesure interne	Diffuser par les médias des informations sur les réformes administratives	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.1.A.7	RENFORCER LE CONTROLE CIVIL ET DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES ET DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR DE LA SECURITE	
1. Mesure interne	Veiller à l'application de la loi ukrainienne sur le contrôle civil démocratique des organisations militaires et services de sécurité intérieure de l'Etat	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Développer la composante civile au sein du personnel des forces armées ukrainiennes, autres organes centraux du pouvoir exécutif commandant les forces armées, autres formations militaires et services de sécurité intérieure, établir une liste de postes qui peuvent être pourvus par des civils, préparer des programmes de formation et d'amélioration des compétences professionnelles	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

3. Mesure interne	Assurer la transformation des forces de défense civile et des organes et unités du service d'incendie en les regroupant dans un Service non militaire distinct	Tout au long de l'année
4. Mesure interne	Dissocier les forces des chemins de fer de la structure des forces armées ukrainiennes (après l'adoption de la loi pertinente par la Verkhovna Rada)	4e trimestre
OBJECTIF I.1.A.8	LUTTER CONTRE LA CORRUPTION, LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES ILLEGALES PAR DES MESURES ECONOMIQUES, JURIDIQUES, ORGANISATIONNELLES ET COERCITIVES; PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES POUR QUE L'UKRAINE SOIT RAYEE DE LA LISTE DES PAYS QUI NE RESPECTENT PAS LES RECOMMANDATIONS DU GAFI, EN PARTICULIER EN VOTANT ET EN FAISANT APPLIQUER UNE LOI REpondant AUX NORMES DU GAFI	
1. Mesure interne	Préparer des projets de textes législatifs et normatifs ayant trait à la ratification de la Convention internationale de 2000 pour la répression du financement du terrorisme	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Préparer la ratification de la Convention des Nations Unies de 2000 pour la lutte contre la criminalité organisée transnationale	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Préparer la ratification de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption (après son adoption par les Etats membres de l'ONU, prévue pour décembre 2003)	Tout au long de l'année
4. Mesure interne	Améliorer la structure et les activités des organismes publics chargés de prévenir la légalisation (le blanchiment) de l'argent du crime et le financement du terrorisme	Tout au long de l'année
5. Mesure interne	Prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) sur la lutte contre la légalisation (le blanchiment) de l'argent du crime et le financement du terrorisme	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

6. Mesure interne	Analyser les activités des organes de sécurité intérieure dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, la légalisation de l'argent du crime et le financement du terrorisme	Tous les trimestres
OBJECTIF I.1.A.9	ENTREPRENDRE DES REFORMES CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES POUR ASSURER L'EQUILIBRE ET UNE COOPERATION EFFICACE ENTRE LES TROIS POUVOIRS : LEGISLATIF, EXECUTIF ET JUDICIAIRE	
1. Mesure interne	Appuyer l'adoption des projets d'amendements aux lois sur les administrations locales et sur le gouvernement local (nouvelle version) et veiller à leur application	4e trimestre
2. Mesure interne	Appuyer l'adoption de la loi sur les textes de loi et veiller à son application	2e trimestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

(B) POLITIQUE ETRANGERE ET DE SECURITE

1	2	3
OBJECTIF I.1.B.1	ACTUALISER LA POLITIQUE ETRANGERE ET DE SECURITE DE L'UKRAINE EN FONCTION DE SON OBJECTIF, QUI EST SON INTEGRATION A PART ENTIERE DANS LES STRUCTURES EURO-ATLANTIQUES	
. 2. Mesure interne	Mettre en œuvre le Programme national pour la période 2003-2006 visant à donner une image positive de l'Ukraine sur la scène internationale qui a été approuvé par la loi n° 1609 du Cabinet des Ministres, en date du 15 octobre 2003	Tout au long de l'année
. 1. Mesure interne	Mettre en œuvre en 2004 le Plan d'action sur l'application des dispositions prioritaires du Programme d'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne	Tout au long de l'année
3. Mesure OTAN-Ukraine	Poursuivre les consultations entre l'Ukraine et l'OTAN sur des questions urgentes de sécurité internationale, en particulier dans le cadre de la Commission OTAN-Ukraine, du CPEA, et de réunions à "19+1" du Comité politique avec l'Ukraine	Conformément au plan de travail correspondant
4. Mesure OTAN-Ukraine	Procéder à des consultations entre l'Ukraine et l'OTAN sur les orientations fondamentales de la mise à jour de la législation nationale relative à la politique étrangère et de sécurité de l'Ukraine afin de tenir compte de sa politique d'intégration euro-atlantique	Conformément au plan de travail correspondant

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

5. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser la réunion au niveau élevé du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense	Après accord avec l'OTAN
OBJECTIF I.1.B.2	REFORMER LES STRUCTURES DE SECURITE DE L'ETAT POUR REFLETER LA POLITIQUE DE SECURITE EURO-ATLANTIQUE DE L'UKRAINE	
1. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser des consultations entre l'Ukraine et l'OTAN sur les amendements à apporter au mandat du JWGDR au niveau élevé pour étendre ses responsabilités à l'ensemble du secteur de la sécurité	1er trimestre
OBJECTIF I.1.B.3	JOUER UN ROLE MAJEUR DANS LA SECURITE ET LA STABILITE REGIONALES, NOTAMMENT EN RENFORÇANT LA CONTRIBUTION DE L'UKRAINE A LA COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE REGLEMENT DES CONFLITS ET DE MAINTIEN DE LA PAIX	
1. Mesure interne	Faire participer des unités des forces armées aux Forces multinationales chargées de créer les conditions préalables à la stabilité et à la sécurité en République d'Iraq	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Participer à la conférence sur les défis auxquels l'OTAN est confrontée et la recherche de solutions (République de Pologne)	Avril
3. Mesure OTAN-Ukraine	Procéder à des consultations OTAN-Ukraine sur les mesures à prendre pour préserver la paix et la stabilité dans le Sud-Caucase, en Asie centrale, dans les Balkans et en République de Moldova	Conformément au plan de travail correspondant
OBJECTIF I.1.B.4	MAINTENIR ET RENFORCER LA PARTICIPATION DANS LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX PERTINENTES	
1. Mesure interne	Continuer à participer aux opérations multinationales dirigées par l'OTAN	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF I.1.B.5	RESPECTER PLEINEMENT LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES EN MATIERE DE MAITRISE DES ARMEMENTS	
1. Mesure interne	Analyser la conformité avec les régimes internationaux pertinents des procédures de contrôle par l'Etat des transferts internationaux de matériels militaires et biens à double usage	4e trimestre
2. Mesure interne	Prendre des mesures pour améliorer le système de contrôle par l'Etat des transferts internationaux de matériels militaires et de biens à double usage	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Faire participer davantage l'Ukraine aux échanges d'informations sur les questions de maîtrise des armements et de désarmement, renforcer la coopération avec les organisations et institutions internationales compétentes en la matière	Conformément aux plans de travail respectifs
4. Mesure interne	Contrôler le respect par l'Ukraine de ses obligations internationales en matière de maîtrise des armements et échanger des informations avec les instances concernées (Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM), Groupe des fournisseurs nucléaires, Comité Zangger et Arrangement de Wassenaar, Registres de l'ONU et de l'OSCE et Groupe Australie*)	WD, RCTM - 1e, 3e trimestres; ONU, OSCE, NSG, Comité Zanger - 2e trimestre
5. Mesure interne	Mettre en conformité avec les prescriptions des régimes multilatéraux applicables en la matière les procédures d'octroi de licences d'exportation et d'importation de matériels militaires et de biens à double usage	Tout au long de l'année

* S'agissant du Groupe Australie, l'Ukraine s'acquittera de ses obligations une fois qu'elle aura rejoint ce groupe.

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

6. Mesure interne	Poursuivre les travaux de préparation de l'adhésion de l'Ukraine au Groupe australien. Organiser avec des Etats membres de ce groupe des consultations sur les conditions à remplir pour pouvoir adhérer à part entière à ce régime	Tout au long de l'année
7. Mesure interne	Veiller à mettre en application les dispositions des textes législatifs et normatifs sur la séparation des pouvoirs de décision en matière d'autorisations d'exportation d'armements et de production et de promotion des exportations entre les différents organismes et structures gouvernementaux	Tout au long de l'année
8. Mesure interne	Dans un esprit de transparence et conformément aux prescriptions des organisations et régimes internationaux auxquels adhère l'Ukraine, poursuivre la pratique des transferts d'informations sur les exportations d'armements et de matériels militaires effectuées au cours de l'année	Tout au long de l'année
9. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser des consultations Ukraine-OTAN au niveau des experts, sous forme de réunions du SGP et du DGP avec l'Ukraine, sur les aspects politiques et de défense de la lutte contre la prolifération des ADM	1er trimestre 4e trimestre
10. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser des consultations avec des partenaires internationaux, notamment avec l'OTAN, sur les possibilités de développer la transparence concernant les procédures et mécanismes d'exportation d'armements et de matériels militaires	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.1.B.6	DEVELOPPER LES RELATIONS CIVILO-MILITAIRES	
1. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser des consultations OTAN-Ukraine sur les relations civilo-militaires et le contrôle civilo-démocratique dans les domaines de la défense et de la sécurité intérieure	2e trimestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF I.1.B.7	RENFORCER LA PARTICIPATION A LA LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LE TERRORISME, NOTAMMENT LA MISE EN ŒUVRE INTEGRALE DE TOUTES LES RESOLUTIONS PERTINENTES DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES ET LA PARTICIPATION AUX MESURES PREVUES DANS LE PLAN D'ACTION DU PARTENARIAT CONTRE LE TERRORISME(PAPT)	
1. Mesure interne	Faire adopter le Plan d'action sur la mise en œuvre de la Loi ukrainienne relative à la lutte contre le terrorisme, approuvée par la résolution n° 494 du Cabinet des ministres de l'Ukraine, en date du 6 août 2003	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Poursuivre la coopération avec les services spéciaux et les autorités de police des pays de l'OTAN concernant le recours à des mécanismes internationaux de lutte contre le terrorisme, et améliorer le cadre législatif de cette coopération	Tout au long de l'année
3. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser des consultations Ukraine-OTAN, dans le cadre des réunions du Comité spécial avec l'Ukraine, sur les questions relatives aux moyens de faire face aux menaces et risques nouveaux pour la sécurité, notamment sur les opérations menées par la coalition antiterroriste internationale	Mars
OBJECTIF I.1.B.8	CONTINUER A PRENDRE LES MESURES ANTITERRORISTES NECESSAIRES AU PLAN INTERIEUR, NOTAMMENT EN RENFORÇANT LES CONTROLES AUX FRONTIERES ET LE CONTROLE DES EXPORTATIONS AFIN DE LUTTER CONTRE LA PROLIFERATION DES ADM ET DE LEURS VECTEURS, ET CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX	
1. Mesure interne	Installer des détecteurs d'émission radioactive aux principaux points de contrôle situés sur la frontière de l'Etat ukrainien	Premier semestre
2. Mesure interne	Organiser des consultations bilatérales et multilatérales avec les structures correspondantes des Etats de l'OTAN pour lutter contre les activités de mouvements religieux radicaux, de sectes et d'organisations ayant des liens avec le terrorisme international	Conformément au plan de travail respectif

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

3. Mesure interne	Améliorer les mécanismes de consultation bilatérale entre l'Administration des gardes-frontière de l'Ukraine et les organismes de surveillance des frontières des pays de l'OTAN dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international, le trafic de drogue, les transferts illégaux d'armes, de technologies et de biens à double usage, d'agents radioactifs et de sources de rayonnement ionisant	Tout au long de l'année
4. Mesure interne	Créer un système de traitement automatique des empreintes digitales et d'échange d'informations sur les questions de migration entre organismes des administrations centrales et locales afin d'empêcher les migrations illégales	4e trimestre
5. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser le deuxième forum OTAN-Ukraine sur la confrontation des expériences en matière de réactions aux menaces modernes pour la stabilité et la sécurité internationales, concernant en particulier la prévention des migrations illégales, le trafic de drogue et d'armes, ainsi que des matières, moyens et technologies correspondants	Mai

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

I.2 QUESTIONS ECONOMIQUES

1	2	3
OBJECTIF I.2.1	FAVORISER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE ET PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE AFIN DE MAINTENIR UNE CROISSANCE DU PIB STABLE, UNE INFLATION FAIBLE, UNE PROGRESSION DU REVENU REEL ET UN DEFICIT BUDGETAIRE LIMITE	
1. Mesure interne	Prendre d'autres mesures spécifiques visant à garantir le développement d'une économie de marché en Ukraine, en particulier par le biais de la mise en œuvre du Programme national de développement économique et social de l'Ukraine pour 2004	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Elaborer des textes législatifs et normatifs permettant de mettre en œuvre le Programme national de développement économique et social de l'Ukraine pour 2004	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Poursuivre les travaux visant à redresser la balance des paiements, à augmenter le crédit du secteur réel de l'économie, à constituer des réserves de devises et à réduire la dette extérieure de l'Ukraine	Tout au long de l'année
4. Mesure interne	Organiser avec des représentants d'organisations et d'institutions financières étrangères et ukrainiennes des réunions de travail consacrées à l'amélioration de la politique du crédit, au développement et à l'amélioration de la structure des avoirs financiers des banques et des compagnies d'assurance, à la création de fonds novateurs destinés à améliorer le potentiel d'investissement, et l'accroissement de la part de l'accumulation brute de capital dans la structure du PIB. En se fondant sur les résultats des réunions de travail ci-dessus, préparer, approuver et faire appliquer le plan d'action correspondant	1e et 4e trimestres

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

5. Mesure interne	Introduire un mécanisme de stimulation du développement des régions d'Ukraine en se fondant sur l'expérience de la mise en œuvre de la politique régionale de l'UE Appuyer l'adoption de la Loi ukrainienne sur la stimulation du développement régional et veiller à son application	Tout au long de l'année
6. Mesure interne	Préparer et approuver dans l'ordre établi des mesures destinées à réformer le système fiscal afin de régulariser l'économie souterraine, et veiller à leur mise en application	Tout au long de l'année
7. Mesure interne	Analyser les privilèges fiscaux accordés à certaines entreprises et prendre, dans l'ordre établi, des mesures pour les réduire ou les éliminer	Décembre
8. Mesure interne	Organiser une réunion du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la sécurité économique sur le thème : "L'élargissement de l'OTAN : conséquences économiques pour l'Ukraine"	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.2.2	INTRODUIRE UN MORATOIRE POUR LA MISE EN CHANTIER DES PROJETS DE LOI SUR LES ALLEGEMENTS FISCAUX	
1. Mesure interne	Analyser les projets de loi afin d'éliminer les dispositions permettant des privilèges fiscaux supplémentaires	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF I.2.3	REmplir les conditions nécessaires pour pouvoir adhérer à l'OMC	
1. Mesure interne	Poursuivre les travaux de préparation de l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC jusqu'à la fin de 2004 : - mener à bien, avec les Etats membres de l'OMC, les entretiens bilatéraux sur l'accès au marché des biens et services et la signature des protocoles correspondants; - appuyer l'adoption des lois nécessaires à l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC; - préparer le projet de rapport du Groupe de travail chargé du dossier de l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC, ainsi que le protocole final d'adhésion de l'Ukraine à l'OMC.	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Analyser les conséquences négatives éventuelles d'une adhésion de l'Ukraine à l'OMC et prendre des mesures pour les éviter. Faire en sorte que les organes centraux du pouvoir exécutif prennent des mesures afin d'améliorer la compétitivité des entreprises nationales de façon à les préparer à travailler dans les conditions qu'imposerait l'appartenance de l'Ukraine à l'OMC	1er trimestre
3. Mesure interne	Préparer et introduire l'ensemble de mesures sur la formation et la reconversion des spécialistes dans le domaine de la gestion des affaires publiques, des politiques commerciales et du droit commercial, des relations économiques internationales dans les principaux domaines d'activités de l'OMC	3e trimestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF I.2.4	FAVORISER LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE L'UKRAINE, LES PAYS DE L'OTAN ET LES PAYS PARTENAIRES	
1. Mesure interne	Renforcer le rôle des représentations diplomatiques de l'Ukraine à l'étranger et auprès des organisations internationales, des missions commerciales au sein des représentations diplomatiques de l'Ukraine à l'étranger en favorisant l'accès aux marchés étrangers des biens et services de haute technologie ukrainiens à forte intensité de recherche	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Prendre des mesures concernant l'établissement d'une zone de libre échange entre l'Ukraine et l'UE	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.2.5	ENTREPRENDRE DES REFORMES DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE DE LA DEFENSE AFIN DE PROGRESSER VERS L'OBJECTIF DE L'INTEGRATION DANS LES STRUCTURES EURO-ATLANTIQUES	
1. Mesure interne	Préparer un projet de textes législatifs et normatifs destinés à améliorer le mécanisme de prise de décision en matière d'économie de la défense à l'aide du système de "planification stratégique" des pays de l'OTAN.	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Appuyer l'adoption de la loi ukrainienne sur le Programme global national de développement de technologies concurrentielles à forte intensité de recherche, et veiller à son application	Tout au long de l'année
3. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser une table ronde avec des experts de pays de l'OTAN sur le thème "Problèmes et perspectives de la restructuration des industries de défense"	Second semestre
4. Mesure OTAN-Ukraine	Organisation par la Division Economie de la défense et de la sécurité de l'OTAN du stage de formation sur les moyens d'assurer le fonctionnement du secteur de la défense	Premier semestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF I.2.6	METTRE EN PLACE UN CADRE INSTITUTIONNEL FAVORISANT LES ACTIVITES COMMERCIALES, UNE CROISSANCE ECONOMIQUE BASEE SUR LES TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES/NOVATRICES, L'ETABLISSEMENT D'INFRASTRUCTURES SOCIALES MODERNES ET LES MECANISMES DE L'ECONOMIE SOCIALE/DE MARCHÉ TOUT EN PRESERVANT UN "FILET DE PROTECTION" SOCIAL ADEQUAT	
1. Mesure interne	Préparer et adopter dans l'ordre établi des normes juridiques et techniques dans le domaine de la normalisation afin de limiter les conséquences négatives possibles de l'élargissement de l'UE pour les exportateurs ukrainiens.	Décembre
2. Mesure interne	Elaborer et faire adopter des projets de loi portant modification des actes juridiques existants afin d'améliorer encore les relations entre les autorités gouvernementales et le monde des affaires : - en instaurant des conditions favorables pour la mise sur pied de petites et moyennes entreprises, y compris en simplifiant les procédures de création d'entreprise et de cessation d'activités; - en introduisant des mécanismes transparents de réglementation des activités commerciales; - en simplifiant les fonctions de surveillance des organismes gouvernementaux compétents.	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.2.7	METTRE EN ŒUVRE LES REFORMES STRUCTURELLES ET ECONOMIQUES EN TENANT COMPTE DES RECOMMANDATIONS DE LA BANQUE MONDIALE, DU FMI, ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, NOTAMMENT LES MESURES VISANT A FAIRE PROGRESSER LES PRIVATISATIONS, A LUTTER CONTRE LA CORRUPTION ET A ACCROITRE LA TRANSPARENCE DANS LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS	

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

1. Mesure interne	Poursuivre les réformes structurelles, dont les projets ont été élaborés en concertation avec la Banque mondiale et avec le FMI, et mettre en œuvre le projet "Program system loan"	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Assurer la transparence et l'efficacité des privatisations en Ukraine, créer les conditions propres à attirer les investissements étrangers en Ukraine	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Veiller au développement des processus de privatisation, notamment en procédant à la privatisation de secteurs stratégiques de l'économie nationale et orienter celle-ci vers le développement de l'innovation, les réformes structurelles, le développement de marchés de biens et services, du capital et du travail; et en luttant contre la corruption et les privatisations fictives	Tout au long de l'année
4. Mesure OTAN-Ukraine	Procéder à des consultations entre l'Ukraine et l'OTAN sur la politique économique générale, et les tendances structurelles et macroéconomiques	

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF I.2.8	<i>INTENSIFIER LE PROCESSUS DE REFORME DE LA PROPRIETE FONCIERE</i>	
1. Mesure interne	Elaborer et faciliter l'adoption de textes législatifs visant à poursuivre la réforme agraire et concernant notamment : le marché foncier; l'évaluation foncière; le cadastre des terres appartenant à l'Etat; le rachat et l'aliénation forcée de parcelles privées; l'inventaire national des terres à usage agricole; la gestion des terres appartenant à l'Etat. les titres hypothécaires; l'approbation du programme d'Etat pour la protection et l'utilisation des terres.	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Appuyer la création de services consultatifs agricoles visant le développement efficace du secteur agricole et l'amélioration du niveau de vie des populations rurales	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Simplifier la procédure d'octroi de crédits aux producteurs agricoles, élaborer et mettre en œuvre des projets d'investissement novateurs dans l'agriculture	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF I.2.9	GARANTIR LES DROITS ECONOMIQUES ET LES LIBERTES DES CITOYENS SOUS TOUTES LEURS FORMES, NOTAMMENT EN RENFORCANT LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	
1. Mesure interne	Analyser le cadre juridico-normatif en ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle en Ukraine, prendre des mesures pour mettre la législation en conformité avec les normes du droit international.	3e trimestre
OBJECTIF I.2.10	INSTAURER LES CONDITIONS PREALABLES ESSENTIELLES A LA CONSTITUTION D'UNE CLASSE MOYENNE	
Mesure interne	Elaborer des projets de textes législatifs-normatifs, de lois et réglementations visant à réduire les écarts de revenu réel entre les catégories de population à haut revenu et à faible revenu, améliorer le système fiscal en ce qui concerne le taux d'imposition des très hauts revenus, les droits de succession etc. Veiller à leur adoption dans l'ordre établi	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.2.11	REDUIRE LES ECARTS DE REVENU REEL ENTRE LES CATEGORIES DE POPULATION A HAUT REVENU ET A FAIBLE REVENU, ET S'EFFORCER D'ELIMINER LA PAUVRETE	
1. Mesure interne	Poursuivre la réforme du système de rémunération du travail, en particulier en introduisant un salaire minimum horaire en Ukraine	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Prendre des mesures pour faire appliquer les lois "sur le régime de retraite obligatoire de la fonction publique" et "sur le régime de retraite du secteur privé"	D'ici au 31 décembre
3. Mesure interne	Améliorer la protection sociale des personnes handicapées, améliorer l'offre de moyens modernes de rééducation, simplifier les procédures d'insertion professionnelle qui leur sont applicables	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

4. Mesure interne	Améliorer les normes de construction afin de répondre aux besoins des personnes handicapées de façon à leur permettre d'accéder aux logements et aux équipements collectifs	Tout au long de l'année, conformément aux plans de travail respectifs
5. Mesure interne	Relever le pouvoir d'achat de la population en procédant à l'indexation de ses revenus monétaires	Tout au long de l'année
6. Mesure OTAN-Ukraine	Faire le point sur la mise en œuvre du programme OTAN-Ukraine de reconversion de militaires ukrainiens dégagés des cadres ou versés dans la réserve, et tenir des consultations OTAN-Ukraine sur la coopération future dans le domaine de la conversion de l'économie de la défense	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.2.12	AMELIORER LA SECURITE DES APPROVISIONNEMENTS EN ENERGIE DE L'UKRAINE	
1. Mesure interne	Elaborer un projet de stratégie énergétique	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Elaborer un projet de stratégie de développement et de réforme du système d'utilisation des ressources naturelles pour la période 2004-2010, ainsi que les bases d'une amélioration de la gestion de la prospection géologique afin d'améliorer l'efficacité des activités dans ce domaine	Premier semestre
3. Mesure interne	Améliorer et développer un système de surveillance des sources de minéraux et matières premières en Ukraine, afin de le mettre en conformité avec des systèmes du même type existant dans les pays européens	Tout au long de l'année
4. Mesure interne	Assurer la sécurité des oléoducs et gazoducs de transit, introduire le système électronique de protection de ces pipelines	Tout au long de l'année
5. Mesure interne	Mettre en œuvre le programme intégré de réforme du marché de gros de l'électricité	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

I.3. QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

1	2	3
OBJECTIF I.3.1	AMELIORER LES GARANTIES CONCERNANT LA LIBERTE DE Pensee ET DE PAROLE, LA LIBERTE DE LA PRESSE, LA LIBRE EXPRESSION DES OPINIONS ET CONVICTIONS ET L'ACCES A L'INFORMATION, ET VEILLER A LEUR APPLICATION	
1. Mesure interne	Elaborer des projets d'amendements aux lois de l'Ukraine sur l'information, sur la radiodiffusion et la télédiffusion, et sur la presse écrite en Ukraine, conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe	4e trimestre
OBJECTIF I.3.2	GARANTIR LA LIBERTE DE COLLECTE, DE PUBLICATION ET DE DIFFUSION D'INFORMATIONS PAR LES MEDIAS	
Mesure interne	Appuyer l'adoption et la mise en œuvre du concept de politique d'information nationale	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.3.3	METTRE EN APPLICATION LA LEGISLATION RELATIVE A LA LEVEE DES ENTRAVES AUX ACTIVITES DES MEDIAS	
1. Mesure interne	Préparer, en tenant compte des recommandations du Conseil de l'Europe, des projets de textes normatifs et législatifs portant amendements à la législation afin d'améliorer le mécanisme d'octroi de licences concernant la radiodiffusion et la télédiffusion, l'enregistrement par l'Etat des médias, des organismes de télédiffusion et de radiodiffusion, et afin de permettre aux investisseurs de participer à la création d'organismes de radiodiffusion et de télédiffusion	1er trimestre
2. Mesure interne	Mettre en place un système de surveillance des entraves aux activités menées dans le domaine de la télédiffusion et de la radiodiffusion	1er trimestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

3. Mesure interne	Prendre des mesures pour garantir la ratification de la Convention européenne sur la télévision transfrontalière avec les amendements apportés par le Protocole sur les amendements à ladite Convention	1er trimestre
4. Mesure interne	Elaborer le projet de code de l'information ukrainien en tenant compte des recommandations du Conseil de l'Europe visant à éliminer les entraves aux activités des médias	Tout au long de l'année
5. Mesure interne	Organiser un séminaire international sur les questions de codification de la législation ukrainienne dans le domaine de l'information	1er trimestre
OBJECTIF I.3.4	FAIRE PROGRESSER LA COOPERATION OTAN-UKRAINE SUR LES QUESTIONS D'INFORMATION, Y COMPRIS LA DIMENSION PARLEMENTAIRE	
1. Mesure interne	Continuer d'apporter son soutien aux activités d'ouverture du Centre d'information et de documentation de l'OTAN	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Organiser une table ronde sur "le dialogue interculturel en tant que mécanisme de prévention des conflits"	Juin
3. Mesure OTAN-Ukraine	Continuer à organiser des tables rondes avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et avec l'Alliance sur des questions d'actualité liées à la coopération Ukraine-OTAN (avec l'appui du Centre d'information et de documentation de l'OTAN en Ukraine)	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.3.5	MIEUX FAIRE COMPRENDRE L'ALLIANCE AU PUBLIC UKRAINIEN GRACE A LA COOPERATION OTAN-UKRAINE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION, NOTAMMENT A LA COOPERATION AVEC LE CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DE L'OTAN (NIDC)	
1. Mesure interne	Poursuivre la mise en œuvre du projet de portail Web "Coopération Ukraine-OTAN"	Conformément au projet

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

2. Mesure interne	Prendre des mesures afin de gagner le soutien du public à la réforme de la défense en Ukraine	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Créer des pages Web consacrées aux questions liées à l'intégration euro-atlantique de l'Ukraine sur les sites Web des organes exécutifs, veiller à leur mise à jour et à leur harmonisation	Second semestre
4. Mesure interne	Veiller à la mise en application du programme national d'information du public sur les questions liées à l'intégration euro-atlantique de l'Ukraine pour la période 2004-2007	Tout au long de l'année
5. Mesure interne	Publier le "Bulletin de défense stratégique pour la période allant jusqu'en 2015"	Second semestre
6. Mesure interne	Organiser un séminaire à l'intention des chefs des départements de la presse et de l'information des administrations locales sur les questions ayant trait à la coopération Ukraine-OTAN	Premier semestre
7. Mesure OTAN-Ukraine	Elaborer, en tenant compte des matériels de documentation de l'OTAN, un cours sur les activités de l'OTAN et sur la coopération Ukraine-OTAN, et inclure ce cours dans les programmes des enseignements supérieur et secondaire	Juin
8. Mesure OTAN-Ukraine	Apporter son soutien, en y faisant participer le NIDC, aux activités de la "Ligue euro-atlantique civique Ukraine-OTAN"	1er trimestre
9. Mesure interne	Etudier la question de la publication d'un magazine d'information et d'analyse "Ukraine-OTAN"	3e trimestre
10. Mesure OTAN-Ukraine	Mettre sur pied un cours spécial sur les questions liées à l'intégration euro-atlantique à l'Institut de formation du personnel d'encadrement de l'Académie ukrainienne d'administration publique qui relève du Président de l'Ukraine	Décembre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

SECTION II. QUESTIONS DE SECURITE ET DE DEFENSE ET QUESTIONS MILITAIRES
REFORME DU SECTEUR DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE

1	2	3
OBJECTIF II.A.1	REORGANISER LES FORCES ARMEES UKRAINIENNES POUR EN FAIRE UNE FORCE BIEN ENTRAINEE, BIEN EQUIPEE, PLUS MOBILE ET MODERNE QUI SOIT EN MESURE DE FAIRE FACE AUX DEFIS LIES AUX RISQUES POUR LA SECURITE, DE PROTEGER LE TERRITOIRE NATIONAL ET DE CONTRIBUER AUX MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET OPERATIONS HUMANITAIRES MENEES SOUS LES AUSPICES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES	
1. Mesure interne	En fonction des résultats de l'Examen de la défense, finaliser et approuver le Bulletin de défense stratégique de l'Ukraine pour la période allant jusqu'à 2015	Second semestre
2. Mesure interne	En fonction des résultats de l'Examen de la défense, élaborer des programmes spécifiques sur la réforme et le développement des forces armées ukrainiennes et autres formations militaires, ainsi que des plans de mise en œuvre pour la période allant jusqu'en 2005 et pour la période allant jusqu'en 2010	Second semestre
3. Mesure interne	Poursuivre la réforme des forces armées ukrainiennes en utilisant les mécanismes du processus PARP de l'OTAN	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

4. Mesure interne	Elaborer des programmes sociaux et un plan financier pour des mesures de réforme de la défense visant la réduction des effectifs des forces armées, autres formations militaires et services de sécurité intérieure, la mise hors service des armements excédentaires et autres installations militaires et la conversion des installations militaires	Tout au long de l'année
*5. Mesure interne	Introduire le système de codification OTAN, élaborer un ordre de codification des articles d'approvisionnement destinés aux Forces armées et autres formations militaires	Tout au long de l'année
6. Mesure interne	Lancer les travaux de préparation et de publication de cartes topographiques de l'Ukraine à l'échelle de 1/100 000, de 1/250 000, et de 1/250 000 conformément aux normes de l'OTAN	Tout au long de l'année
7. Mesure interne	Préparer et publier des cartes topographiques du Centre d'entraînement de "Tchauda" (République autonome de Crimée) à l'échelle de 1/100 000, de 1/250 000, et de 1/250 000 conformément aux normes de l'OTAN	Premier semestre
8. Mesure interne	Préparer des cartes électroniques à l'intention des forces armées conformément aux normes de l'OTAN	Tout au long de l'année
*9. Mesure interne	Procéder à une opération de vérification du programme DRMM (modèle de gestion des ressources de défense) fourni par les Etats-Unis. Préparer des propositions concernant la mise en œuvre du Programme dans les organes de contrôle militaire de l'organisation de défense de l'Etat	Tout au long de l'année
*10. Mesure interne	Elaborer des projets d'actes législatifs concernant les réglementations techniques et l'élaboration de spécifications techniques dans le domaine de la défense ainsi que la création d'un système national d'assurance de la qualité des armements et matériels militaires	Premier semestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

11. Mesure interne	Améliorer les activités du Bureau de codification dans le domaine militaire	Premier semestre
12. Mesure interne	Introduire un système efficace et transparent d'établissement des plans et des budgets de la défense qui assure une coordination adéquate de tous les Ministères et autres organismes gouvernementaux participant au processus de planification	Tout au long de l'année
13. Mesure OTAN-Ukraine	Mener à bien l'Examen de la défense conformément aux normes euro-atlantiques	Premier semestre
14. Mesure OTAN-Ukraine	Exécuter les mesures prévues par l'accord sur la mise en œuvre pratique du programme OTAN-Ukraine sur la reconversion du personnel ukrainien dégagé des cadres ou versé dans la réserve	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.A.2	RENFORCER LE CONTROLE CIVIL DES FORCES ARMEES ET AUTRES FORCES DE SECURITE UKRAINIENNES, EN INTENSIFIANT NOTAMMENT LA COOPERATION AVEC LE PARLEMENT ET LE CONTROLE EXERCE PAR CELUI-CI, ET EN IMPLIQUANT DAVANTAGE LES CIVILS DANS LE PROCESSUS DECISIONNEL RELATIF AUX QUESTIONS DE SECURITE	
1. Mesure interne	Elaborer et mettre en œuvre des mesures pour améliorer les mécanismes du contrôle exercé par les civils sur la défense et sur les activités des organes de sécurité intérieure	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.A3	RENFORCER LES STRUCTURES ETATQUES DE FAÇON A MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES DEFIS MIS EN EVIDENCE PAR LES MENACES NON MILITAIRES ET ASYMETRIQUES	

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

1. Mesure interne	Etudier l'expérience des pays étrangers en matière de défense et de protection d'installations importantes appartenant à l'Etat, tirer parti de cette expérience lors de l'exécution de tâches par les formations militaires et organes de sécurité intérieure	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.A.4	RENFORCER LA COOPERATION INTERMINISTERIELLE ENTRE LE MDN, LE MINISTERE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE, LE SERVICE DES GARDES-FRONTIERE, LE MINISTERE DES SITUATIONS D'URGENCE ET LE MINISTERE DE L'INTERIEUR AFIN DE MIEUX FAIRE FACE AUX CONSEQUENCES DE CATASTROPHES, NATURELLES OU TECHNOLOGIQUES, NOTAMMENT D'ATTENTATS TERRORISTES	
1. Mesure interne	Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme d'interaction, en cas de crise, entre les organes du pouvoir exécutif afin de mieux répondre aux conséquences de catastrophes naturelles ou technologiques	Septembre

II.B. COOPERATION AVEC L'OTAN

1	2	3
OBJECTIF II.B.1	UTILISER AU MAXIMUM LE JWGDR, ACCROITRE L'IMPACT ET LA COORDINATION DE LA COOPERATION AVEC L'UKRAINE DANS LES CONTEXTES OPERATIONNEL, PPP ET BILATERAUX CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE REFORME DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES OBJECTIFS DU PARTENARIAT	
*1. Mesure interne	Mettre en activité le Centre OTAN-Ukraine de documentation sur la défense	Janvier
*2. Mesure OTAN-Ukraine	Participer aux activités du programme PPP conformément au Programme de partenariat individuel de l'Ukraine avec l'OTAN	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

3. Mesure OTAN-Ukraine	Conduire un séminaire OTAN-Ukraine sur les questions relatives à la réforme de la défense.	Second semestre
*4. Mesure OTAN-Ukraine	Trouver une solution pour augmenter le nombre de militaires ukrainiens en poste au sein des Eléments d'état-major du Partenariat au siège de l'OTAN	Septembre
OBJECTIF II.B.2	VEILLER A CE QUE LA COOPERATION MILITAIRE OTAN-UKRAINE CONTINUE DE SOUTENIR L'OBJECTIF DE L'UKRAINE QUI EST DE DEVELOPPER L'APTITUDE DE SES FORCES ARMEES A APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE REFORME DE LA DEFENSE	
1. Mesure interne	Mettre en œuvre les activités de réforme de la défense figurant dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004	Conformément au Plan de travail
OBJECTIF II.B.3	ACCROITRE LA CONTRIBUTION DE L'UKRAINE AUX OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DIRIGÉES PAR L'OTAN DANS LES BALKANS ET AUX MESURES PRISES PAR LES ALLIÉS DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME	
*1. Mesure interne	Continuer de faire participer le contingent et le personnel ukrainiens de maintien de la paix aux opérations dirigées par l'OTAN dans les Balkans	Tout au long de l'année
*2. Mesure interne	En tenant compte de l'expérience des pays de l'OTAN et des pays partenaires, développer le cadre législatif relatif à la participation aux activités de maintien de la paix menées au titre du programme de Partenariat pour la paix	Tout au long de l'année
*3. Mesure OTAN-Ukraine	Continuer d'ouvrir aux aéronefs des pays de l'OTAN, dans le cadre des opérations en Afghanistan, un couloir aérien au-dessus du territoire de l'Ukraine	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.4	DEVELOPPER L'INTEROPERABILITE TOTALE, LA SOUTENABILITE ET L'EFFICACITE DE LA MISSION DES FORCES ARMEES PAR UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES OBJECTIFS DU PARTENARIAT	

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

ANNEXE 1

*1. Mesure interne	Participation d'unités des forces armées au Processus de planification et d'examen (PARP) du PPP de façon à atteindre les Objectifs du Partenariat, notamment dans le domaine de la logistique	Tout au long de l'année
*2. Mesure interne	Préparer et fournir des informations en vue de l'examen de l'interopérabilité générale dans le cadre du PARP	4e trimestre
*3. Mesure interne	Analyser les normes OTAN de protection technique des informations et prendre des mesures pour les faire appliquer	Tout au long de l'année
*4. Mesure interne	Prendre des mesures spécifiques pour améliorer l'efficacité du système d'évaluation des connaissances linguistiques du personnel des forces armées ukrainiennes	Tout au long de l'année
5. Mesure interne	Introduire les normes OTAN dans le travail du Centre de réponse aux crises du MDN	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.5	AMELIORER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES CADRES CIVILS ET MILITAIRES	
1. Mesure interne	Prendre des mesures pour l'informatisation des centres d'instruction militaires	Tout au long de l'année
*2. Mesure interne	Mettre en place, à l'Académie nationale de défense d'Ukraine, un stage de formation pour la modélisation des situations de crise afin de former les experts au règlement des crises	Décembre
*3. Mesure interne	Introduire des cours de langues étrangères au à l'intention du personnel en tirant parti de l'expérience et des possibilités du Programme PPP et des centres de formation des pays de l'OTAN	Premier semestre
*4. Mesure interne	Mettre en œuvre le Programme de renforcement de la formation linguistique du personnel des forces armées ukrainiennes pour la période 2004-2005	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

*5. Mesure interne	Améliorer le cadre normatif permettant la reconnaissance en Ukraine des diplômes délivrés aux officiers et au personnel des Forces armées par les centres de formation de pays de l'OTAN et de pays partenaires	Tout au long de l'année
*6. Mesure OTAN-Ukraine	Renforcer la participation à la conférence du Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité organisée dans le cadre du PPP et aux activités de ses groupes de travail et de recherche, et centres de recherche sur les questions de sécurité	Tous les trimestres
7. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser à l'Académie de défense d'Ukraine la 4e "Semaine internationale" annuelle en invitant à y participer des représentants du Collège de défense de l'OTAN, du siège de l'OTAN et d'autres structures OTAN	Février
*8. Mesure OTAN-Ukraine	Former des experts des forces armées ukrainiennes à la normalisation, à l'évaluation de l'interopérabilité, à l'audit et à l'assurance de la qualité selon les normes OTAN	Tout au long de l'année
9. Mesure OTAN-Ukraine	Former (stages) des experts appartenant aux organes du pouvoir exécutif concernés au sein des divisions du SI de l'OTAN	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.6	CONTINUER A ELABORER ET A APPUYER DES ACCORDS DE COOPERATION ENTRE L'OTAN ET L'UKRAINE, COMME LES MOU SUR LE TRANSPORT AERIEN STRATEGIQUE ET SUR LE SOUTIEN FOURNI PAR LE PAYS HOTE (HNS), ET VEILLER A LA MISE EN ŒUVRE INTEGRALE DE CES ACCORDS	
*1. Mesure interne	Préparer la ratification du Mémoire d'entente (MOU) entre le Cabinet des ministres d'Ukraine, le SACLANT et le SHAPE concernant le soutien fourni par l'Ukraine en tant que pays hôte pour l'exécution d'opérations de l'OTAN	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

*2. Mesure interne	Signer, faire ratifier et mettre en application le Mémorandum d'entente (MOU) entre le Cabinet des ministres d'Ukraine, le quartier général du Commandant suprême allié "Transformation" et le SHAPE concernant l'utilisation de moyens de transport aérien stratégique ukrainiens pour des exercices et opérations de l'OTAN, prendre des mesures pour sa signature et la mise en œuvre des procédures internes appropriées	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.7	MAINTENIR L'ETAT DE PREPARATION DES UNITES DES FORCES DE REACTION RAPIDE EN VUE DE LEUR PARTICIPATION A DES OPERATIONS CONJOINTES AVEC L'OTAN, ET ASSURER L'ENTRAINEMENT DE CES UNITES CONFORMEMENT AUX NORMES OTAN	
*1. Mesure OTAN-Ukraine	Participation d'unités des forces de réaction rapide à des exercices PPP	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.8	PARVENIR AU NIVEAU REQUIS DE COMPATIBILITE DES ARMEMENTS, MATERIELS MILITAIRES ET DOCTRINE – PRESENTS ET FUTURS – DES FORCES ARMEES UKRAINIENNES DE FACON A ASSURER UNE INTEROPERABILITE MINIMUM AFIN DE POUVOIR EXECUTER, AU CAS PAR CAS, DES TACHES D'INTERET COMMUN AVEC L'OTAN, ET ADAPTER/AJUSTER LES PRATIQUES D'ACQUISITION ET AUTRES POUR LES HARMONISER AVEC CELLES DES PAYS DE L'OTAN	
*1. Mesure interne	En fonction des résultats de l'Examen de la défense, réviser le projet de programme national sur le développement d'armes et de matériels militaires	3e trimestre
2. Mesure OTAN-Ukraine	Participer aux réunions de la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA) et de ses sous-groupes qui sont ouvertes aux pays participant au PPP	Une réunion de la CDNA est prévue pour novembre 2004 Réunions des groupes de la CDNA conformément au Programme de travail du Partenariat (PWP)

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

3. Mesure OTAN-Ukraine	Echanger des données d'expérience avec les pays de l'OTAN sur la planification du développement d'armes et de matériels militaires, sur leur achat et leur maintien en service pour le combat, notamment en participant aux réunions du Groupe sur la gestion du cycle de vie (AC/327), relevant de la CDNA	Tout au long de l'année
4. Mesure OTAN-Ukraine	Réviser le projet de création d'un complexe international de contrôle métrologique en Ukraine	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.9	CONSOLIDER LE ROLE D'ACTEUR REGIONAL QUE L'UKRAINE PEUT JOUER DANS LES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE OU DE SITUATION D'URGENCE; AIDER L'UKRAINE A AMELIORER SON SYSTEME INTEGRE DE PLANS CIVILS D'URGENCE ET D'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE; PROMOUVOIR L'INTEROPERABILITE DANS L'ORGANISATION ET LES PROCEDURES CONCERNANT LES OPERATIONS D'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, NOTAMMENT PAR LE BIAIS DES MECANISMES DE L'EADRCC	
1. Mesure interne	Organiser au niveau international des exercices de formation à l'informatique formelle "INTEX -2004" (Kiev)	Mars-avril, conformément à l'IPP de l'Ukraine pour 2004
2. Mesure OTAN-Ukraine	Participer aux exercices internationaux de gestion des conséquences des plans civils d'urgence "COOPERATIVE SAFEGUARD" (Islande)	Mai
3. Mesure OTAN-Ukraine	Planifier des mesures , en collaboration avec les Comités et Divisions de l'OTAN, afin d'améliorer l'interopérabilité en cas de situations d'urgence naturelles ou technologiques	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.10	AMELIORER LE SYSTEME DE GESTION DE LA CIRCULATION AERIENNE DE L'UKRAINE, NOTAMMENT LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE, AFIN DE MIEUX REpondre A UNE EVENTUELLE MENACE TERRORISTE	

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

1. Mesure interne	Faire évaluer par des experts l'interopérabilité des forces armées des pays de l'OTAN avec celles de l'Ukraine en ce qui concerne les systèmes et normes de soutien radio-technique sur les aérodromes Elaborer des propositions de changements à apporter à la structure du soutien radio-technique et des matériels des aérodromes des forces armées ukrainiennes pour les mettre en conformité avec les systèmes de navigation conformément aux normes de l'OTAN	Premier semestre
2. Mesure OTAN-Ukraine	Procéder à des consultations avec les structures de l'OTAN concernées afin d'améliorer l'interaction entre les structures civiles et militaires de gestion de la circulation aérienne (ATM) pour l'organisation de la circulation aérienne et la prévention des actes de terrorisme	2e et 4e trimestres
3. Mesure OTAN-Ukraine	Prendre des mesures pour l'introduction des <i>Lignes directrices</i> du NATMC, en particulier pour les procédures de coordination et les questions de sécurité pendant l'organisation du contrôle de la circulation aérienne en situations de crise	Tout au long de l'année
4. Mesure OTAN-Ukraine	Examiner la possibilité de faire participer l'Ukraine au programme relatif à l'échange de données sur la situation aérienne (ASDE) avec l'OTAN	Premier semestre
5. Mesure OTAN-Ukraine	Organiser des négociations bilatérales/multilatérales sur les possibilités de formation de contrôleurs de la circulation aérienne civils/militaires	Tout au long de l'année
6. Mesure OTAN-Ukraine	Assurer la planification et la conduite en Ukraine d'entraînements conjoints pour la participation à la lutte antiterroriste	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.11	REDUIRE LES DOMMAGES LIES A LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT QUI RESULTENT D'EXERCICES MILITAIRES DE GRANDE ENVERGURE, NOTAMMENT D'EXERCICES INTERNATIONAUX, ET D'ESSAIS AVEC LES ARMEMENTS ET MATERIELS MILITAIRES, OU DU STOCKAGE ET DE LA DESTRUCTION D'AGENTS CHIMIQUES, EXPLOSIFS, MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL, ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE ET MUNITIONS DANGEREUSES EXCEDENTAIRES	

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

1. Mesure OTAN-Ukraine	Mettre en œuvre le Programme pour 2002-2015 concernant la remise en état des zones polluées par des activités militaires	Tout au long de l'année
2. Mesure OTAN-Ukraine	Poursuivre les négociations concernant une aide possible de donateurs internationaux pour la mise en œuvre de projets de destruction de munitions et d'armes légères et de petit calibre	Tout au long de l'année
3. Mesure OTAN-Ukraine	Poursuivre la coopération OTAN-Ukraine au sein du Groupe de travail conjoint sur la coopération scientifique et environnementale	Conformément au calendrier du groupe
OBJECTIF II.B.12	DEVELOPPER L'INTEROPERABILITE DES SYSTEMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DE L'UKRAINE AVEC CEUX DE L'OTAN	
1. Mesure interne	Mettre en œuvre la première phase du Programme global de développement du système de communication, de notification et d'informatisation du Ministère ukrainien des situations d'urgence pour la période 2004-2010	Tout au long de l'année
OBJECTIF II. B.13	DEVELOPPER LA COLLABORATION INTERNATIONALE ENTRE SCIENTIFIQUES DE L'UKRAINE, DE L'OTAN ET DES PAYS PARTENAIRES AINSI QUE LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SCIENTIFIQUE	
1. Mesure interne	Veiller au renforcement de la collaboration OTAN-Ukraine dans le cadre du programme "la sécurité via la science" et des programmes du CDSM, en menant des recherches sur la défense contre les attentats terroristes et la lutte contre d'autres menaces pesant sur la sécurité	Tout au long de l'année
2. Mesure OTAN-Ukraine	Déployer le réseau informatique national intégré reliant les instituts de recherche et de formation et assurer son interaction avec le réseau universitaire et scientifique européen "GEANT"	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

3. Mesure OTAN-Ukraine	Participer au projet pilote conjoint du CDSM sur le thème "Evaluation des risques liés aux conséquences de la catastrophes de Tchernobyl : Conclusions pour l'avenir"	Tout au long de l'année
4. Mesure interne	Veiller au renforcement de la coopération OTAN-Ukraine dans le domaine des transferts de technologie en menant des recherches dans le cadre de la coopération avec le Comité scientifique de l'OTAN	Selon les dispositions prises avec l'OTAN
5. Mesure OTAN-Ukraine	Etudier les possibilités de collaboration avec le Comité scientifique de l'OTAN dans le domaine des sciences et technologies de recherche spatiale	Tout au long de l'année

II.C. INCIDENCES EN MATIERE DE RESSOURCES

OBJECTIF II.C.1	ACCROITRE LA TRANSPARENCE DANS L'ETABLISSEMENT DES PLANS ET DES BUDGETS DE DEFENSE; ADOPTER LES PROCEDURE MODERNES DE L'OTAN EN MATIERE DE FINANCEMENT ET D'ETABLISSEMENT DES PROGRAMMES ET BUDGETS DE LA DEFENSE	
1. Mesure interne	Elaborer le projet de loi sur l'organisation de la planification de la défense en Ukraine	Premier semestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

OBJECTIF II.C.2	REFORMER LES PROCEDURES DE FINANCEMENT ET DE PLANIFICATION FINANCIERE A L'APPUI DE LA REFORME DE LA DEFENSE ET DU PASSAGE A UNE ARMEE DE METIER	
1. Mesure interne	Introduire un système d'information et d'analyse "Ressources". Améliorer le logiciel de ce système	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.C.3	FORMER LE PERSONNEL AUX QUESTIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES PLANS ET DES BUDGETS DE DEFENSE ET A LA GESTION DES RESSOURCES	Tout au long de l'année
1. Mesure interne	Former des experts à la planification de la défense à l'Académie nationale de défense dans les trois catégories suivantes : - experts-analystes (niveau opérationnel-stratégique); - Instructeurs; - techniciens spécialisés (dans les organes de planification de la défense au niveau opérationnel et stratégique);	Tout au long de l'année
2. Mesure OTAN-Ukraine	Conduire des stages pour des représentants des forces armées ukrainiennes au siège de l'OTAN et dans les pays de l'OTAN dans le domaine du soutien en ressources et de la budgétisation	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Participation de représentants des forces armées ukrainiennes aux stages de gestion des ressources organisés à l'Ecole de l'OTAN, à Oberammergau (Allemagne)	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.C.4	REORGANISER LES PROCESSUS DE PRODUCTION, D'ACQUISITION, DE FINANCEMENT ET D'APPEL D'OFFRES DANS LE COMPLEXE DES INDUSTRIES DE DEFENSE AFIN DE TENIR COMPTE DE L'ORIENTATION EURO-ATLANTIQUE DE	

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

	L'UKRAINE ET DE SON OBJECTIF, QUI EST DE DEVENIR UNE ECONOMIE DE MARCHÉ PLEINEMENT FONCTIONNELLE, NOTAMMENT EN ADAPTANT LE COMPLEXE DES INDUSTRIES DE DÉFENSE AUX NORMES DE L'OTAN	
1. Mesure interne	Approuver et mettre en œuvre le Programme d'harmonisation des normes nationales en matière d'armements avec celles de l'OTAN	Mars-décembre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

SECTION III. SECURITE ET PROTECTION DE L'INFORMATION

1	2	3
OBJECTIF III.1	APPLIQUER PLEINEMENT L'ACCORD DE SECURITE CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT UKRAINIEN ET L'OTAN, EN PARTICULIER APPROUVER ET APPLIQUER LES "LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION ET LA PROTECTION DES INFORMATIONS OTAN CLASSIFIEES"	
1. Mesure interne	Achever les travaux relatifs au projet de loi sur le programme national "Electronique Ukraine"	3e trimestre
OBJECTIF III.2	AMELIORER LE SYSTEME DE PROTECTION MUTUELLE DES INFORMATIONS CLASSIFIEES, NOTAMMENT LES ACTIVITES DU CENTRE D'ENREGISTREMENT DES DOCUMENTS OTAN CLASSIFIES	
1. Mesure interne	Analyser la situation concernant le respect par les autorités de l'Etat, les entreprises, les agences et organisations des prescriptions en matière de protection des informations OTAN classifiées	Tous les trimestres
2. Mesure interne	Harmoniser avec les normes de l'OTAN le cadre législatif national réglementant la protection des informations classifiées, notamment les systèmes d'information et de télécommunications	Tout au long de l'année
OBJECTIF III.3	CONCLURE AVEC L'OTAN DES ARRANGEMENTS PERMETTANT L'ECHANGE D'INFORMATIONS CLASSIFIEES SUR LA REFORME ET LA PLANIFICATION MILITAIRES	

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

1. Mesure interne	Etudier la directive de sécurité du SACEUR AD-70-1, du 1er janvier 1997, afin d'analyser les données de sortie en vue de préparer des propositions pour l'organisation de communications d'informations classifiées à l'aide de matériel OTAN	2e trimestre
OBJECTIF III.4	MODERNISER, CONFORMEMENT AUX NORMES ET PRESCRIPTIONS DE L'OTAN, LES SYSTEMES NATIONAUX DE TELECOMMUNICATIONS ET D'INFORMATION SUSCEPTIBLES D'ACHEMINER DES INFORMATIONS OTAN CLASSIFIEES	
1. Mesure interne	Mettre en œuvre les mesures du programme d'informatisation national	Conformément au programme
2. Mesure interne	Elaborer des systèmes automatisés de détection des catastrophes naturelles ou technologiques ainsi que des mesures de modélisation visant l'évaluation et la réduction des risques dans le contexte de la mise au point du système gouvernemental d'information et d'analyse sur les situations d'urgence pour 2003-2005	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Elaborer et introduire progressivement le système automatisé d'information et de recherche "Code"	Décembre
4. Mesure interne	Conduire des séances du conseil de coordination interagences sur la coopération avec l'OTAN dans le domaine des systèmes de télécommunications et d'information	Tous les trimestres
5. Mesure interne	Déterminer les unités structurelles des organismes gouvernementaux qui sont chargées de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine et voir si celles-ci sont dotées des systèmes de communications susceptibles d'être utilisés pour mettre en place un seul réseau d'information intégré sur la base du système national de communication confidentielle, conformément aux prescriptions des objectifs du Partenariat	1er trimestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

6. Mesure interne	Préparer des propositions relatives à la protection de la communication d'informations classifiées en utilisant le matériel de l'OTAN nécessaire pour créer, au sein des organes exécutifs, des systèmes d'information et de télécommunications compatibles avec ceux de l'OTAN	Second semestre
7. Mesure interne	Veiller à l'utilisation, au sein des organes du pouvoir exécutif participant à la mise en œuvre des plans annuels Ukraine-OTAN des cibles à atteindre (ATP), des réseaux informatiques de gestion de l'information dans le cadre du Programme PPP (PIMS)	Tout au long de l'année
8. Mesure interne	Veiller au bon fonctionnement d'un seul système national d'information dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la légalisation (le blanchiment) de l'argent du crime et le financement du terrorisme	Tout au long de l'année
OBJECTIF III.5	ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE FORMATION DU PERSONNEL DANS DIFFERENTS DOMAINES DE SECURITE DE L'INFORMATION	
1. Mesure interne	Mettre en œuvre la première phase du projet "Création du Centre de formation scientifique sur les questions d'information ayant trait à l'intégration euro-atlantique"	4e trimestre
2. Mesure interne	Mettre au point et introduire un programme de formation à l'utilisation de matériel de protection des informations classifiées communiquées par l'OTAN	2e trimestre
3. Mesure OTAN-Ukraine	Avec l'aide du NIDC, organiser, à l'intention des représentants des médias, un certain nombre de séminaires de formation concernant le cadre juridique régissant les activités des médias dans une société démocratique	Premier semestre
4. Mesure OTAN-Ukraine	Améliorer les compétences professionnelles des experts des organes de l'exécutif en les faisant participer à des activités du Programme PPP	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

SECTION IV. QUESTIONS JURIDIQUES

1	2	3
OBJECTIF IV.1	REVOIR LES LOIS, REGLEMENTATIONS ET CONVENTIONS INTERNATIONALES AFIN DE SIMPLIFIER LES PROCEDURES D'AIDE PAR L'OTAN OU SES ETATS MEMBRES POUR TOUTES LES ACTIVITES DE COOPERATION OTAN-UKRAINE, DANS LE SECTEUR GOUVERNEMENTAL COMME DANS LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL	
1. Mesure interne	Procéder à une analyse de la législation ukrainienne sur le développement de la société civile, élaborer des propositions concernant les moyens de l'améliorer encore	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Etudier la question de l'introduction d'un système de procès d'assises en Ukraine	Tout au long de l'année
3. Mesure interne	Prendre en compte l'expérience internationale, élaborer un projet de loi sur les amendements à apporter aux actes législatifs pour permettre de nouvelles réformes au niveau municipal, la décentralisation administrative et le renforcement des administrations locales	Tout au long de l'année
OBJECTIF IV.2	GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE INTEGRALE DE L'ACCORD OTAN-UKRAINE, NOTAMMENT DE L'ACCORD DE SECURITE OTAN-UKRAINE, DU MOU SUR LE SOUTIEN DU PAYS HOTE ET DU MOU SUR LE TRANSPORT AERIEN STRATEGIQUE	
1. Mesure interne	Etudier l'expérience des pays de l'OTAN concernant le cadre normatif et juridique régissant la réforme des forces armées	Tout au long de l'année

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

2. Mesure OTAN-Ukraine	Veiller à l'application des Mémoires d'entente entre le Gouvernement ukrainien et l'OTAN concernant la création d'un Centre d'information et de documentation de l'OTAN en Ukraine et la nomination d'agents de liaison de l'OTAN ainsi que l'octroi de privilèges et immunités diplomatiques	Tout au long de l'année
OBJECTIF IV.3	AMELIORER LA LEGISLATION AYANT TRAIT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE POUR LA DEFENSE EN UKRAINE AFIN DE SE RAPPROCHER DES NORMES/EXIGENCES JURIDIQUES DE L'OTAN (DROITS DE PROPRIETE, PROTECTION DES INFORMATIONS CLASSIFIEES, GARANTIES DONNEES PAR L'ETAT AUX PRODUCTEURS ET CONTRACTANTS, CONDITIONS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENT ETRANGERS DANS LE COMPLEXE DES INDUSTRIES DE DEFENSE, FINANCEMENT DE PROJETS, LEGISLATION ET PROCESSUS CONCERNANT LE CONTROLE DES EXPORTATIONS)	
1. Mesure interne	Améliorer la législation dans le domaine de la réglementation de la production industrielle relative à la défense et appuyer l'adoption d'amendements aux lois ukrainiennes concernant les activités commerciales dans le domaine du développement et de la production d'armements, de matériels militaires, etc.	Tout au long de l'année
2. Mesure interne	Préparer les projets de textes législatifs et normatifs sur les amendements aux lois et autres textes de loi législatifs et normatifs conformément aux décisions prises dans le cadre des régimes internationaux de contrôle des exportations	Tout au long de l'année
OBJECTIF IV.4	METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL REGISSANT LA COOPERATION OTAN-UKRAINE DANS LE DOMAINE DES ARMEMENTS ET DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE TECHNOLOGIE POUR LA DEFENSE	
1. Mesure interne	Appuyer l'adoption de la loi sur la coopération militaro-technique de l'Ukraine avec les pays étrangers	Premier semestre

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.

SECTION V. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Les Groupes de travail OTAN-Ukraine ci-après qui se réunissent sous les auspices de la Commission OTAN-Ukraine établiront des plans de travail annuels à l'appui des cibles et objectifs du Plan d'action :

	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense	
	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la sécurité économique	
	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur les plans civils d'urgence	
	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la science et la protection de l'environnement	
	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur les armements	

L'évaluation de la mise en œuvre se fera au cours de réunions semestrielles des organes ci-après* :

	Comité politique de l'OTAN avec l'Ukraine	
	Comité directeur politico-militaire de l'OTAN avec l'Ukraine	
	Comité spécial de l'OTAN avec l'Ukraine	
	Comité économique de l'OTAN avec l'Ukraine	
	Comité militaire de l'OTAN avec l'Ukraine	

Les Ambassadeurs et les Ministres de la COU prendront note d'un Rapport d'activité annuel.

* Il pourrait y avoir des réunions conjointes, comme celle du Comité politique/PMSC avec l'Ukraine.

Les activités qui sont marquées d'un astérisque () figurent également dans le Plan de travail du Comité militaire + Ukraine pour 2004.